



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'HABITAT DURABLE

Secrétariat général

Paris, le 3 juin 2016

Direction des ressources humaines

Département des relations sociales

**Audience de conciliation du 24 mai 2016 suite au préavis de grève
de la SNOA-CGT et du SNP2E-FO pour le 26 mai 2016
sur les OPA**

Relevé des conclusions et des suites à donner

Madame Cécile AVEZARD, la directrice des ressources humaines, a reçu le 24 mai 2016 une délégation intersyndicale constituée de représentants de la SNOA-CGT et du SNP2E-FO suite au préavis de grève déposé par ces deux organisations syndicales pour la journée du 26 mai 2016 relatif au déblocage des recrutements des OPA et au toilettage des règles statutaires qui leur sont applicables.

La DRH s'est engagée à mettre en œuvre les mesures suivantes :

- 1- Saisir le guichet unique (DGAFP et Direction du budget) d'un projet d'arrêté revalorisant le salaire de base des OPA** suite à la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février 2017 et d'une mesure concernant les premiers niveaux de classifications des OPA pour tenir compte des grilles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C en vigueur aujourd'hui.
- 2- Publier d'ici la fin du mois de juin 2016 la note de gestion sur les modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions relatives à la prime de rendement.**
- 3- Consulter les services employeurs des OPA (consultation lancée mi-mai) afin de faire remonter leurs besoins de recrutements** pour les années 2016 et 2017 sur des missions techniques liées à la sécurité des usagers, à la pérennité des ouvrages et à la maintenance de matériels spécifiques destinés à la mise en sécurité d'infrastructures, **puis suivre la procédure permettant de procéder à ces nouveaux recrutements.**

4- Réactiver le chantier inscrit à l'agenda social :

- **actualiser avec les employeurs des OPA et sur la base du rapport du CGEDD de juillet 2012 le travail d'identification des missions, et des besoins en compétences** effectué fin 2012. Faire préciser par les employeurs leur point de vue sur les ressources nécessaires à l'exercice de ces missions.
- **présenter aux organisations syndicales le résultat de ces travaux à l'automne 2016**
- s'appuyer sur les conclusions des travaux précités pour **relancer avec les organisations syndicales le chantier sur les évolutions du cadre statutaire des OPA dans le cadre d'un contexte interministériel clarifié.**